

Les prix littéraires du Gouverneur général, d'une valeur de \$5,000 chacun, sont financés par le Conseil des Arts, et accordés chaque année à huit écrivains canadiens pour les meilleures oeuvres de langue française et de langue anglaise, dans quatre catégories: roman, poésie, théâtre, et études et essais.

Tous les ans, le Conseil des Arts remet deux prix Molson d'une valeur de \$50,000 chacun, pour réalisation exceptionnelle dans le domaine des arts et celui des sciences humaines. Depuis leur création en 1964, grâce à un legs de la Fondation de la Famille Molson, le nombre et la valeur de ces prix ont varié. Annuellement, le Conseil accorde deux prix de traduction, d'une valeur de \$5,000 chacun, pour la meilleure traduction en français et la meilleure traduction en anglais d'ouvrages canadiens. Chaque année aussi, il accorde quatre prix de littérature enfantine, d'une valeur unitaire de \$5,000, aux écrivains et illustrateurs canadiens des meilleurs livres d'expression française et d'expression anglaise destinés aux jeunes. Tous les ans, le Conseil remet à un écrivain, choisi tour à tour dans un des pays participants, un prix offert par les gouvernements respectifs de ces pays et le gouvernement canadien; il s'agit du prix littéraire Canada-Australie, du prix littéraire Canada-Belgique et du prix littéraire Canada-Suisse. Le Conseil administre ou finance le prix Jules Léger pour la nouvelle musique de chambre, le prix Healy Willan pour chorales d'amateurs, ainsi que le prix de la Fondation Sylva Gelbier et les prix Virginia P. Moore destinés à des interprètes de musique classique.

Par ailleurs, le Conseil assume le budget et les services de secrétariat nécessaires à la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). La Commission joue le rôle d'organisme non politique de liaison entre l'UNESCO d'une part et le public canadien et les organismes privés d'autre part, et elle administre un programme national restreint qui vise à promouvoir les objectifs de l'UNESCO au Canada. Le Conseil s'emploie également à promouvoir la culture canadienne à l'étranger.

15.4.3 Aide provinciale aux arts

En 1981-82, les gouvernements provinciaux ont dépensé un total d'environ \$805.1 millions pour la culture au Canada. Les bibliothèques ont absorbé près de la moitié de cette somme. En moyenne, les provinces ont dépensé à peu près 1.2% de leurs budgets à des fins culturelles, la proportion variant entre 0.9% à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse et 1.4% à l'Île-du-Prince-Édouard. Les provinces qui ont dépensé le plus dans le domaine de la culture n'ont pas nécessairement atteint le chiffre le plus élevé de dépenses par personne en ce domaine. Ainsi, l'Ontario, qui a consacré à la culture les plus fortes sommes comparativement aux autres provinces, n'a pas dépensé le plus par personne à ce titre.

Terre-Neuve. Le ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de cette province dirige des centres

d'arts et de culture à St. John's, Gander, Grand Falls, Corner Brook et Stephenville, de même qu'un concours annuel des arts et des lettres et un programme de subventions et de prix. D'autre part, la province s'est dotée d'un Conseil des Arts de Terre-Neuve et du Labrador, dont les activités ont débuté en 1980. Ce Conseil fournit des fonds aux organismes d'arts et aux artistes de statut amateur aussi bien que professionnel.

Dans les centres d'arts et de culture de Terre-Neuve, diverses troupes nationales et internationales, y compris des solistes, se produisent au cours des saisons automnale et hivernale de théâtre. Un fonds modeste d'achats permet à la province d'enrichir sa collection permanente en y ajoutant des oeuvres d'artistes visuels terre-neuviens.

Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Culture et des Loisirs de cette province a pour mandat de favoriser le développement culturel des Néo-écossais, notamment sur le plan de la musique, du théâtre, de l'artisanat, du multiculturalisme, des festivals, des conseils d'arts, de la danse, des arts visuels, des lettres, du cinéma et de la photographie; il a également charge de la Banque d'oeuvres d'art et du Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse. En outre, il fournit de l'aide financière à huit fédérations culturelles qui agissent comme organismes de services pour différents programmes d'activités artistiques et culturelles.

Nouveau-Brunswick. Cette province possède un Service de développement de la culture qui accorde des subventions à des particuliers et à des organismes, de manière à fournir des occasions d'enrichissement culturel aux résidents et de stimuler dans toutes les régions de son territoire les arts d'interprétation, la littérature et les arts visuels.

Le Nouveau-Brunswick offre des bourses à certains artistes désireux de parfaire leur art, ainsi que des subventions de voyage pour leur permettre d'assister soit à des conférences, soit à des ateliers. Dans le cadre de ce programme d'aide, la Banque d'oeuvres d'art de la province achète parfois des oeuvres de ces artistes.

En outre, cette province verse des subventions d'appoint à divers organismes pour leur permettre de poursuivre leurs programmes ou de réaliser certains projets particuliers. Les organismes admissibles à ces subventions comprennent les troupes de théâtre, les compagnies de ballet, les orchestres, les galeries d'art, les éditeurs, les conseils communautaires des arts, ainsi que les fédérations et les écoles d'arts. Les foires et festivals de caractère régional qui comportent un élément de création artistique sont aussi admissibles aux subventions sus-indiquées. Diverses améliorations de biens immobiliers, l'achat de matériels spéciaux et la mise en place d'installations nécessaires à la présentation de spectacles et d'expositions peuvent aussi faire l'objet de telles subventions.

Québec. Le ministère des Affaires culturelles de cette province concentre ses efforts sur l'édition de livres et d'autres formes d'écrits, sur la conservation